

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-trois, le 24 novembre 2023, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
GUINDT Philippe  
IMMER Alain  
SIVEC Jean

DEBAILLEUL Delphine  
REUTER Olivier  
THILL Céline  
VALANCE Bénédicte

VIEIRA Christophe  
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEGHIN Gaël  
BRUN Jérôme  
OGER Isabelle

donne procuration à GAILLOT Philippe  
donne procuration à GUINDT Philippe

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 784 Participation financière Communale pour l'installation d'une réserve incendie de 60m3 d'eau, rue de la Fontaine.

**Considérant** la délibération n°2019-454 du 13/12/2019 concernant le projet des Pavillons de Beyren de constructions et défense incendie, prévoyant une participation communale à hauteur de 5 000,00 € ;

**Considérant** la convention du 18/12/2019 entre la SCI Les Pavillons de Beyren et la Commune de Beyren-Lès-Sierck pour de la création d'une réserve incendie rue de la Fontaine de 60m3 ;

**Considérant** la demande de participation financière à hauteur de 5 000,00 €, de la société SCCV « Les Pavillons de Beyren » du 02/11/2023, pour l'installation de la citerne à incendie ;

**Considérant** que la citerne d'eau a été mise en place début septembre, rue de la Fontaine, sur la parcelle communale Section 01 Parcelle 125 ;

**Vu** la preuve de paiement par la société SCCV « Les Pavillons de Beyren », d'un montant de 15 046,80€ T.T.C. en date du 13/03/2023 ;

**Vu** la facture n° VT/2023/05/0037 du 05/05/2023, de la société TUBAO à l'ordre de la SCCV « Les Pavillons de Beyren », d'un montant de 15 046,80€ T.T.C. (**12 539,00€ H.T.**) ;

**Vu** le certificat de conformité délivré par SDIS de la Moselle en date du 03/10/2023.

Il appartient à la commune d'effectuer le versement de la participation conformément à la convention signé le 18/12/2009 pour un montant de 5 000,00€ T.T.C.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et pouvoirs, **autorise** Monsieur le Maire à procéder au règlement de la participation pour un montant de 5 000,00€ T.T.C. à la société SCCV « Les Pavillons de Beyren ».

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 27 novembre 2023

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 27/11/2023.  
Le Maire

